

Intégration du risque en matière de durabilité

Dans le cadre de la réglementation relative à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, la banque vous informe par la présente de la manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement et des résultats de l'évaluation de l'incidence probable des risques en matière de durabilité sur le rendement des produits financiers qu'elle met à disposition.

Le risque en matière de durabilité pour les investissements est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (« ESG ») qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le portefeuille du Mandat Multi Manager investit principalement dans des fonds de mandat distribués par ABN AMRO Investment Solutions (AAIS). AAIS délègue la gestion de portefeuille à des gestionnaires d'actifs sélectionnés. Le processus de sélection active des gestionnaires permet de gérer les risques en matière de durabilité.

Chaque gestionnaire d'actifs doit être signataire des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU. Les signataires s'engagent à intégrer les enjeux ESG dans les processus d'analyse des investissements et de prise de décision. Par conséquent, chaque gestionnaire doit démontrer comment il intègre les risques ESG dans sa méthodologie de sélection d'actifs. En outre, AAIS demande des mesures de filtrage négatif qui comprennent : (i) l'exclusion des entreprises figurant sur la Liste des armes controversées gérée en interne, (ii) l'exclusion des entreprises engagées dans la fabrication de produits liés au tabac, (iii) l'exclusion des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies, qui constitue un ensemble de principes universels relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption et (iv) l'exclusion des entreprises qui font partie de notre Liste d'exclusion interne.

Certains fonds de mandat dont les principes sont axés sur les critères ESG ou les investissements durables examinent le risque ESG de manière plus approfondie et/ou disposent d'une liste d'exclusions plus étendue. Pour certains mandats, tels que les obligations d'État de qualité « investment grade », le filtrage des risques ESG est moins pertinent en raison de la nature des investissements sous-jacents.

Impact sur les rendements

Le risque en matière de durabilité peut avoir un impact négatif sur la valeur de l'actif et les flux de trésorerie attendus, tels que les dividendes. Parmi les exemples au cours de ces dernières années, citons les incidents environnementaux importants ou les cas de fraude qui entraînent des amendes/pénalités ou des coûts opérationnels supplémentaires. Néanmoins, il est toujours difficile de modéliser statistiquement la valeur de la durabilité dans les performances des investissements.

Les gestionnaires de portefeuille intègrent un filtrage des risques ESG pour juger de la qualité et des rendements futurs potentiels de chaque investissement. Une meilleure qualité de l'entreprise se traduit généralement par de meilleures procédures, une plus grande prise de conscience du risque en matière de durabilité et des contrôles efficaces, ce qui peut limiter les pertes potentielles sur les investissements dues aux risques en matière de durabilité.

Grâce au processus de filtrage négatif des exclusions, à l'inclusion de mandats durables dédiés et à l'inclusion de mandats thématiques axés sur la résolution des problèmes liés à la durabilité, le risque en matière de durabilité moyen du Mandat Multi Manager est inférieur à la moyenne de l'indice de référence. Cela peut contribuer à réduire la probabilité qu'un risque en matière de durabilité se produise. Cette réduction des risques contribue à améliorer les rendements potentiels du portefeuille et à réduire la volatilité de sa valeur.

Taxonomie de l'UE

L'UE définit des critères pour déterminer si et dans quelle mesure une activité économique peut être classée comme durable sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental. Étant donné que ces critères sont toujours en cours d'élaboration et ne s'appliquent pas, nous ne pouvons pas les prendre en compte.